

Pas de T

NM/LEZAN



DROITS		Dépôt N° 6173 Publie et Enregistré à la Conservation des Hypothèques d' Ales Le 22 octobre 1996 Vol. 96P N° 4427 Reçu 100,00 Fias Pour Copie Conforme LE NOTAIRE
SALAIRES	100 00	
TOTAL	100 00	

VENTE

(DOCUMENT HYPOTHECAIRE NORMALISE)

PREMIERE PARTIE

L'an MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE,
Le 22 *vingt six septembre et premier octobre*

Le soussigné Maître Bertrand SAINT MARTIN, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Bertrand SAINT MARTIN, Michel CANONGE et Isabelle SAINT MARTIN NICOLAUD, Notaires associés" titulaire d'un office notarial à ALES (Gard), 1 bis Rue Michelet,

A reçu le présent acte, à la réquisition expresse des parties ci-après comportant :

VENTE par :

1° - Madame Yvonne Madeleine BASIAUX, retraitée veuve de Monsieur Edmond Marcel BONNEFON, demeurant et domiciliée à LEZAN (Gard) ancien Chemin de Sauve.

Née à ALGER (Algérie) le 1er mai 1913.

Vendeur de l'USUFRUIT seulement.

2° - Monsieur Philippe Roger BONNEFON, docteur en médecine, époux de Madame Suzanne Arlette Simone DENOLLY, demeurant et domicilié à ARLES (Bouches du Rhône) Mas du Bois, route d'Aiguiers, Pont de Crau.

Né à BIRMANDREIS-ALGER (ALGERIE) le 31 mai 1934.

Marié avec ladite dame DENOLLY sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts suivant contrat de mariage reçu par Maître DURAND notaire à MARSEILLE le 15 décembre 1965

Y. Bonnefon

ix

préalablement à son union célébrée à la Mairie de LORGUES (Var) le 18 décembre 1965.

Ledit régime sans changement ni modification depuis lors.

Vendeur de la NUE-PROPRIETE, à concurrence d'un/tiers indivis.

3° - Madame Emmanuelle Brigitte Elisabeth BONNEFON, sans profession, épouse de Monsieur Frédéric André Paul BOUET, demeurant et domiciliée à MARSEILLE (8ème) "La Cadenelle, Le Chenonceaux", rue Armand Rolland.

Née à BIRMANDREIS-ALGER (ALGERIE) le 29 mai 1946.

Mariée avec ledit Monsieur BOUET sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts suivant contrat de mariage reçu par Maître SURDON notaire à ALES le 13 décembre 1971 préalablement à son union célébrée à la Mairie de LEZAN le 18 décembre 1971.

Ledit régime sans changement ni modification depuis lors.

Vendeur de la NUE-PROPRIETE, à concurrence de deux/tiers indivis.

Vendeurs conjoints et solidaires :

- Madame BASIAUX veuve BONNEFON de l'USUFRUIT,
- Monsieur Philippe BONNEFON du tiers/indivis de la NUE-PROPRIETE
- et Madame BOUET des deux/tiers indivis de la NUE-PROPRIETE, Ci-après dénommés le "Vendeur"

A :

La commune de LEZAN (Gard).

Acquéreur de la pleine propriété dans sa globalité.

Ci-après dénommée "L'acquéreur"

INTERVENANTS

1° - Madame Yvonne Madeleine BASIAUX, veuve BONNEFON ci-dessus nommée, qualifiée et domiciliée, vendeur aux présentes,

Intervenant en qualité de donateur à l'acte du 27 juillet 1987 ci-après relaté..

2° - Monsieur Philippe Roger BONNEFON, ci-dessus nommé, qualifié et domicilié, "vendeur" aux présentes,

3° - Monsieur Yvan Edmond Marcel BONNEFON, directeur de société, époux de Madame Catherine Marthe Claudine CHAMSKI, demeurant à GARCHES (Hauts de Seine) 48, rue du 19 janvier.

Y. Bonnefon. m

Né à ALGER-BIRMANDREIS (Algérie) le 7 juillet 1937.

Marié avec ladite dame CHAMSKI sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de MONTPELLIER (Hérault) le 16 septembre 1967.

Ledit régime sans changement ni modification depuis lors.

4° - Monsieur Jacques Elie Charles BONNEFON, courtier maritime, époux de Madame Colette Madeleine MERCIER, demeurant et domicilié à SAINT JEAN CAP FERRAT (Alpes Maritimes) Villa "My Case", rue Denis Semeria.

Né à TOULON (Var) le 12 septembre 1941.

Marié avec ladite dame MERCIER sous le régime de la séparation de biens avec participation aux acquêts suivant contrat de mariage reçu par Maître LAPEYRE notaire à MARSEILLE le 19 septembre 1968 préalablement à son union célébrée à la Mairie de MARSEILLE (1er) le 20 septembre 1968.

Ledit régime sans changement ni modification depuis.

5° - Madame Emmanuelle Brigitte Elisabeth BONNEFON, ci-dessus nommée, qualifiée et domiciliée "vendeur" aux présentes,

Intervenants en leurs qualités de co-donataires dans l'acte du 27 juillet 1987 ci-après relaté.

Les parties, après avoir rappelé:

Que la solidarité entre les personnes dénommées sous le terme générique "Le vendeur", ou "L'acquéreur" est expressément stipulée aux termes du présent acte,

Que le terme "L'immeuble" s'applique à l'ensemble des biens vendus, sans distinction de leur nombre ou de leur nature,

Ont procédé, ainsi qu'il suit, à la vente, objet des présentes :

Le VENDEUR vend à l'ACQUEREUR, qui accepte, l'immeuble suivant:

DESIGNATION

Sur la commune de LEZAN (Gard) :

Une parcelle de terre, figurant au cadastre rénové de ladite Commune sous les relations suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
AL	77	Le Village	67a 90ca

~~Ladite parcelle destinée à l'agrandissement du cimetière, prévue en emplacement réservé à cet agrandissement sur le plan d'occupation des sols de la Commune de LEZAN approuvé le 26 avril 1994.~~ ✓

Y. Bonnefon^h